## **DÉCLARATION DE CONFORMITÉ**

Rif: MOD\_SOP\_CQ\_01\_04 Rev: 00-FR Data:23.06.2015

Controllato: RSGQ Approvato: RDD BU OENO

# 1 / 1

## **BACTÉRIES**

Argentina / Australia / Brazil / Chile / China / France / Germany / Hungary / Italy / Portugal / South Africa / Spain/ USA

Nous déclarons que :

• Le produit indiqué ci-dessous est contrôlé par le Service Contrôle Qualité d'AEB S.p.A. suivant la procédure d'échantillonnage et de suivi prévue par le Système de Management Qualité d'entreprise UNI EN ISO 9001.

- Les activités de production, de distribution et de service AEB S.p.A sont conformes aux qualités HACCP et des réglementations qui constituent le paquet hygiène (y compris le règlement (CE) n° 178/2002, le règlement (CE) n° 852/2004, le règlement (CE) n° 853/2004) et sont certifiées UNI EN ISO 22000.
- Les emballages primaires (MOCA) sont conformes au Reg. CE 1935/2004, Reg. UE 10/2011 et s. m. i. relativement aux matériaux et aux objets destinés à être en contact avec les produits alimentaires.
- L'étiquetage est conforme au Reg. UE 1169/2011 relatif aux informations sur les aliments et Reg. CE 1272/2008 (CLP Classification, labelling and packaging).
- Tous nos produits sont en ligne avec les organismes FAO/WHO JECFA FCC.

Par la présente, nous certifions que notre produit est conforme, si nécessaire, au :

Emesso: RSGQ

- Codex Œnologique International.
- Reg. UE 2019/934 et s.m.i. relatif aux catégories de produits vitivinicoles, aux pratiques œnologiques et à ses restrictions.
- Reg. CE 1333/2008 e s. m. i relatif aux additifs alimentaires.
- Reg. UE 231/2012 relatif aux spécificités des additifs alimentaires.
- $\bullet \ \textit{Reg. UE 2023/915 relatif aux teneurs maximum de certains contaminants dans les produits alimentaires.}\\$

Le cas échéant, ils respectent:

• Reg. CE 1332/2008 e s. m. i relatif aux enzymes alimentaires.

Produit: MALOLACT RSWEET

Spécification: Bactérie Malolactique FR\_1121224

| Paramètre                                     | u.d.m.      | Intervalle                                     |
|-----------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------|
| Aspect                                        | sensorielle | Poudre fine beige                              |
| Concentration spécifique                      | ufc/g       | > 1 x 10^11                                    |
| Métaux lourds (tel que le plomb)              | mg/kg       | < 20                                           |
| Patogènes (tels que la salmonella spp)        | ufc/25 g    | Absence de croissance                          |
| Pureté matières premières (Codex Oenologique) | Attestation | Conformes aux normes en vigueur                |
| Allergènes*                                   | Attestation | Allergènes*non présents. Reg. UE 1169/2011     |
| OGM                                           | Attestation | Free (Reg. CE 1829/2003 et 1830/2003)          |
| Biologique                                    | Attestation | compatible selon la Reg. UE 2021/1165          |
| NOP                                           | Attestation | compatible selon la Reg. NOP                   |
| Huile de palme                                | Attestation | Palm Oil Free                                  |
| Végétalien                                    | Attestation | Adapté pour utilisation vegan et végétarienne. |
| MOSH MOAH                                     | Attestation | Absent/Conformes aux Reg. UE 2017/84           |
| Radiations ionisantes                         | Attestation | Non soumis à des radiations ionisantes         |
| Nanomatériaux                                 | Attestation | Conformes aux Reg.UE 1169/2011 Art.2           |
|                                               |             |                                                |

Les paramètres spécifiques indiqués sont évalués par lot ou échantillon, en considérant les données analytiques et la fiche technique des matériels adoptés, dans le cadre du système de contrôle pour le maintien des intervalles de conformité définis.

Les données déclarées représente le résultat de l'activité du Contrôle Qualité. Les valeurs indiquées expriment la donnée moyenne du produit sur la totalité des lots réalisés. Cette fiche n'exempte pas l'acheteur de son propre contrôle, ni n'atteste les propriétés particulières pour applications spécifiques.

Emis de façon électronique par le Service Qualité le:

12/12/24 AREA TO A POLO OF THE PROPERTY OF THE

<sup>\*</sup>En présence de gélatine et colle (de poisson): ces composants sont exemptes d'obligation d'étiquetage, pour la clarification du vin et de la bière